



ATTRACTIVITÉ
ANTICIPATION



INFORMER LES DIRIGEANTS SUR LES POSSIBILITES ET MODALITES JURIDIQUES ET FINANCIERES DE CESSION

Informers les dirigeants cédants sur les différents scénarii possibles de cession de leur entreprise en intégrant les aspects juridiques et financiers.

Une réponse aux entreprises confrontées aux problématiques suivantes :

- *A qui vendre ou céder (descendants, investisseurs, salariés, entrepreneurs,...) ?*
- *Quelles sont les possibilités de vente ou cession ?*
- *Comment bien vendre ou céder ?*
- *Dois-je me faire accompagner et par qui ?*
- *Quel est le coût d'une vente ou cession ?*
- *Comment optimiser la transmission ?*

Les avantages de cette action pour votre entreprise :

- *Une formation animée par un consultant sélectionné par votre OPCA.*
- *Une session de formation particulièrement interactive, basée sur des échanges entre les participants et le formateur, étayée par de nombreux exemples pratiques et des partages d'expérience.*
- *Un moyen d'élargir la réflexion sur les différentes solutions juridiques et financières de transmission et leurs modalités de mise en œuvre.*

Programme :

- Les repreneurs possibles
- Les modalités de vente ou cession (donation, prise de participation : holding familiale, holding d'investisseurs, cessions de parts / actions, transmission à un groupe,...)
- Les étapes clés pour réussir une bonne transaction
- L'évaluation de l'entreprise et la fixation du prix et les moyens pour optimiser la transmission
- Les intervenants indispensables dans le processus de transmission (notaires, avocats, banquiers, experts comptables,...)

Modalités :

Cible : Dirigeants de PME ou TPE souhaitant céder prochainement son entreprise.

Durée : 1 journée de formation regroupant au maximum 10 participants

Dates : 1 session : le 13 octobre. Une deuxième session pourra être organisée en fonction du nombre de participants.

Intervenant : Bertrand LARSONNEUR, consultant formateur du cabinet Entreprise & Performance

Lieu : Caen

Coût : 150 € (calculé sur la base de 8 stagiaires)

Inscription : → **Pour bénéficiaire de cette action, prenez contact** avec votre conseiller OPCA.

Entreprise éligible : Cette action faisant partie du projet « ATTRACTIVITE et ANTICIPATION »¹ co-financé par le F.S.E., et destiné à professionnaliser les **PME bas-normandes** en matière de gestion des ressources humaines, seules les entreprises répondant à la définition européenne² des PME peuvent y participer.

¹ Le projet « **ATTRACTIVITE – ANTICIPATION** » a été conçu par plusieurs partenaires régionaux qui se sont associés à l'AGEFOS PME : La DAFCO (réseau des GRETA), l'AREF-BTP, UNIFAF, le FONGECIF, la CGPME et l'ANACT et a pour objectif d'expérimenter et de valider des actions de conseil et de formation pour aider les PME bas-normandes à faire face aux enjeux liés au choc démographique.

² Toute entreprise ayant un effectif inférieur à 250 salariés, un CA inférieur ou égal à 50 M€ ou un bilan inférieur ou égal à 43 M€ et n'étant pas détenue à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas aux critères ci-dessus